Garantie pour les produits Enviro **granule**

Sherwood Industries Ltd («Sherwood») garantit, sous réserve des modalités et conditions énoncées, ce produit contre les défauts matériels et de fabrication pendant la période de garantie spécifiée à partir de la date d'achat au détail original. Dans le cas d'un défaut de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie spécifiée, Sherwood se réserve le droit d'effectuer des réparations ou pour évaluer le remplacement d'un produit défectueux à l'usine de Sherwood. Les frais d'expédition sont à la charge du consommateur. Toutes les garanties sont Sherwood énoncés aux présentes et aucune réclamation ne sera faite contre Sherwood aucune garantie ou déclaration verbales.

Conditions

- Un enregistrement de garantie dûment remplie doit être soumise à Sherwood dans les 90 jours suivant l'achat initial par l'intermédiaire de la page d'enregistrement de garantie en ligne ou par la poste dans la carte d'enregistrement de garantie fournie. Demandez à l'installateur de remplir la fiche d'installation dans le dos du manuel pour la garantie et toute référence ultérieure.
- Cette garantie s'applique uniquement au propriétaire initial dans l'emplacement d'origine de la date d'installation.
- L'appareil a été correctement installé par un technicien ou un installateur qualifié, et doivent satisfaire à toutes les exigences locales et nationales du code du bâtiment.
- La garantie ne couvre pas l'enlèvement et de réinstallation des coûts.
- Sherwood Industries Ltd se réserve le droit d'apporter des modifications sans préavis.
- Sherwood Industries Ltd et ses employés ou représentants ne pourront en charge des dommages, que ce soit directement ou indirectement causés par un usage impropre, le fonctionnement, l'installation, l'entretien ou la maintenance de cet appareil.
- Une preuve d'achat originale doit être fournie par vous ou par le concessionnaire, y compris le numéro de série.

Exclusions

- Une liste élargie des exclusions est disponible à www.enviro.com/help/warranty.html

Cette garantie ne couvre pas:

- Dégâts à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'abus.
- Les dommages causés par une surchauffe due à la configuration incorrecte ou falsification.
- Les dommages causés par une mauvaise installation.

Pour le concessionnaire:

- Fournir le nom, l'adresse et le téléphone de l'acheteur et la date d'achat.
- Indiquer la date d'achat. Nom de l'installateur et du détaillant. Numéro de série de l'appareil. Nature de la plainte, de défauts ou dysfonctionnements, la description et la référence de toutes les pièces remplacées.
- Images ou de retour de produit endommagé ou défectueux peut être nécessaire.

Pour le distributeur:

- Signer et vérifier que le travail et les informations sont correctes.

Sherwood Industries Ltd.
6782 Oldfield Road, Victoria, BC . Canada V8M 2A3
Enregistrement de la garantie en ligne: www.enviro.com/warranty/

catégorie	un année	deux années	durée de vie limitée (7an)
parties (numéro de série obligatoire) [1]		✔	
panneaux de brique chambre de combustion (fonte)		✔	
chambre de combustion			✔
echangeur de chaleur			✔
le pot de combustion			✔
brûler gaine du pot		✔	
chambre de combustion panneaux de liner isolation			✔
verre céramique [2]	✔		
socles / pieds (à l'exception de finition)			✔
panneau périphérique (à l'exception de finition)			✔
panneaux extérieurs (à l'exception de finition)			jusqu'à 5 ans
composants électriques		✔	
revêtement de brique en acier (métal)	✔		
finition de la surface extérieure [3]	✔		
travail	✔		

1 Alors que la garantie a expiré, les pièces de rechange seront garantis pendant 90 jours à compter de la date d'achat partiel. Tout travail non inclus. Numéro de série unitaire nécessaire.

2 Le verre est couvert pour bris thermique. Photos de la boîte, à l'intérieur de la porte, et le numéro de série de l'appareil doit être alimenté par une rupture due à la navigation.

3 Surface de finition extérieure couvre Placage, émail ou de peinture à l'exclusion des changements de couleur, chipping, et les empreintes digitales. Joints ne sont pas couverts par la garantie.

Les frais de déplacement non inclus.

Agitateur fonte 1 an pour les granulés. Non couvert lors de la combustion des carburants alternatifs. (agitateurs fonte sont des consommables)

Jan 2013